

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le huit novembre deux mille dix-huit à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 26 octobre 2018, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Michel Le Gall, Nathalie Pichot, Sophie Fagot, Romuald Lecoq, François Riou, Rachel Réault, Stéphanie Quillevere, Olivier Pellicant, Denis Pouliquen.

Absents excusés : Alexandre Campagne qui donne pouvoir à Olivier Pellicant, Anne- Marie Girard, Anyvonne Lostanlen.

Secrétaire de séance : Rachel Réault

Le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Travaux RD 31

- **Côté Kermat** : Monsieur le Maire indique que les travaux ont commencé par la réalisation du réseau d'eaux pluviales. La pose de bordures est également prévue. Une circulation alternée avec feux tricolores est en place, une interdiction de circulation aura lieu au moment de la pose de l'enrobé.

Monsieur le Maire précise que des modifications ont été souhaitées par le Conseil Départemental et Régional.

Une partie en herbe sera remplacée par de l'enrobé pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Côté droit, un aménagement en terre/pierre remplacera un espace prévu au départ en herbe.

L'écluse sera inversée par rapport au projet d'origine, la voie sortante située juste avant le ralentisseur devant être laissée libre.

Le service transport du conseil régional a également demandé que l'espace réservé à l'arrêt de car soit déplacé. Un coût supplémentaire est à prévoir. Le chiffrage définitif sera connu en fin de semaine. Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'une subvention pourrait être accordée par le conseil régional concernant cet aménagement. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services concernés. **D2018-11-001**

- **Côté Kerpont** : les travaux devaient commencer cette semaine mais du retard a été pris suite aux intempéries. La route est barrée mais reste accessible aux riverains et au transport scolaire. Les travaux concernent pour le moment l'enfouissement des réseaux en terre (pose des fourreaux) et la préparation pour l'emplacement de l'éclairage public.

2/ Modification des statuts de la CCPL : **D2018-11-002**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de délibérer, concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, relative à de nouvelles compétences : cohésion sociale d'intérêt communautaire et développement culturel élaboration d'une politique culturelle à l'échelle communautaire. Ces modifications ont été approuvées le 25/09/2018 par délibération du conseil communautaire.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération qu'il convient de prendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, décide :

- d'approuver la modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.
- d'approuver le projet de statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

- de solliciter Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de compétences.

3/ Centre de Gestion

Convention de Médiation Préalable Obligatoire D2018-11-003

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une participation à l'expérimentation de la Médiation préalable Obligatoire est proposée par le Centre de Gestion. Ce dispositif permet de mettre en place une médiation entre un salarié et l'employeur en cas de litige, pouvant permettre d'éviter un contentieux devant le tribunal administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour,

- Décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.
- Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG29.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Convention de participation prévoyance D2018-11-004

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion du Finistère pour la participation prévoyance, le choix du prestataire s'est porté sur CNP/SOFAXIS.

Il présente aux conseillers les modalités de cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour :

- Décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion du Finistère.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et décisions nécessaires.
- Précise que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptée par délibération du 17/12/2012 demeurent inchangées, à savoir 15€ net / mois en équivalent temps plein.

Convention RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) D2018-11-005

Monsieur le Maire expose au conseil les différentes possibilités concernant la mise en place obligatoire du RGPD.

- Convention avec le centre de Gestion
- Convention avec la CCPL afin de mutualiser la fonction de Délégué de Protection des Données
- Désignation d'un délégué directement par la Commune

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 12 voix pour,

-Approuve la convention de prestation de service pour la mise en place d'un Délégué de Protection des Données mutualisé dans le cadre de la RGPD.

-Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCPL, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

- Sollicite une participation financière de la CCPL.

4/ Maison des associations

-Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ils sont conviés à une visite de la maison des associations par le Centre d'Animation Locale le samedi 24 novembre à 11h.

-Concernant le financement pour 2019, Monsieur le Maire précise que des réunions ont eu lieu entre les 3 communes. Il informe les membres du conseil des demandes de la commune qui ont été faites auprès du Centre d'Animation Locale : le montant à ne pas dépasser, prise en compte de la mise à disposition des locaux et des travaux réalisés. Les propositions n'ont pas encore été validées.

-Monsieur le Maire informe le conseil qu'un dossier de déclaration de travaux et un dossier AdAp a été déposé concernant le changement de destination des locaux. Les dossiers sont en cours d'étude.

- Monsieur le Maire indique que des réflexions sont toujours en cours sur la mise en place du système de chauffage, afin d'en limiter les coûts.

5/ Questions diverses

- **DETR 2019** : **D2018-11-006**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la possibilité de déposer une demande de DETR pour l'année 2019, avant le 15 décembre prochain. Il propose de présenter le projet de travaux de la RD 31 côté Kerpont concernant la finition des trottoirs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 12 voix pour, décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), sur le projet présenté par Monsieur le Maire.

- **Trail de Enclos** : **D2018-11-007**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée par l'association « Trail des Enclos » dans le cadre de la manifestation organisée le 10 mars 2019. Il propose aux membres du conseil de verser une subvention de 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour autorise le versement d'une subvention de 400€ à cette association.

- **Répertoire Electoral Unique** :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique à compter du 01/01/2019. Au titre de ces nouvelles dispositions, il va être créé dans chaque commune une commission de contrôle chargée d'examiner les recours préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus du maire d'inscription ou de radiation, de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24 et le 21eme jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres qui étaient déjà en place à la commission élections : Nathalie Pichot, conseillère municipale, est désignée comme membre titulaire de la commission de contrôle et Augustin Le Borgne comme membre titulaire dans la fonction de délégué de l'administration. Un délégué sera également désigné par le président du tribunal de grande instance (jusqu'à présent Pascale Le Gall)

- **SDEF** : Monsieur le Maire informe que le rapport d'activité du SDEF 2017 est consultable en mairie.
- **Antenne relais de radiotéléphonie** : un dossier de déclaration préalable a été déposé par Orange pour le lieu-dit Kerforn.
- **Eglise de Saint Servais** : afin de financer les travaux de rénovation de l'église, un concert de chants de marins est prévu à la salle polyvalente de Saint Servais le 10/11.
- **Fête des bébés 2018** organisée par la mairie de St Pol de Léon le 16 décembre 2018. Les communes participantes doivent offrir un cadeau. Le conseil municipal est favorable à cette démarche.
- **Cérémonie du 11 novembre** : elle aura lieu à Guimiliau dimanche 11/11 à 11h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h20.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE Absent excusé qui donne pouvoir à Olivier Pellicant
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD Absente excusée	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT	